

Relevé des **AVIS**

Séance plénière du **9/4/2024**



sommaire

Propos introductif de la Présidente	3
Déclaration préalable	7
Avis et déclarations sur les rapports de l'Exécutif régional	
Déclinaison 2024 du Plan de mandat	8
Actualisation du Schéma régional de l'œnotourisme	17
Actualisation de la stratégie aéroportuaire régionale	19
Feuille de route Santé et mise en œuvre	22
Représentations dans les organismes extérieurs	27
Échos dans les médias	28



propos introductif de la présidente

Mes chères et chers collègues,

J'ai le plaisir de vous accueillir pour notre deuxième assemblée plénière, ce jour, à nouveau à Besançon. La salle des séances à Dijon n'était pas disponible. Sachez toutefois que les prochaines plénières devraient se tenir à Dijon, en salle des séances.

Je salue M. Philippe Latour, qui effectuera une présentation tout à l'heure du diagnostic dans le cadre de la territorialisation de la planification écologique, je vous remercie de votre présence. Notre ordre du jour est riche et dense, avec deux interventions particulièrement importantes le matin, mais également nos projets d'avis sur les rapports du Conseil régional qui nous ont été soumis ainsi qu'en fin de journée, les désignations de conseillères et conseillers de notre assemblée dans les organismes extérieurs.

Je salue notre Président d'honneur qui vient de s'installer Dominique Roy, merci de ta présence, c'est une grande joie de t'avoir aujourd'hui parmi nous sur les bancs de l'assemblée.

Mais avant d'aller plus loin dans la séance de ce jour, je souhaite faire avec vous un retour sur la première séance du 5 février dernier, dans cette même salle. Elle a été marquée par l'adoption d'un vœu, avec un riche débat sur l'agriculture, mais aussi d'un amendement. Je constate que cela a marqué nos partenaires et il est intéressant ici de le noter. Mais je sais également que nombre de conseillères et de conseillers se sont questionnés sur le fond et sur la forme de cet amendement. Ainsi, pour faciliter l'appropriation par chacune et chacun de cette nouvelle modalité d'application de l'amendement, je tiens à rappeler la finalité et les possibilités que l'amendement permet, ainsi que les évolutions proposées en Bureau pour ajuster au mieux cette nouvelle pratique.

L'amendement est une manifestation de l'intensité des débats. Dans le cadre du CESER, il permet à toute conseillère et conseiller de participer à l'élaboration de l'ensemble des textes. Il est, en ce sens, un outil de la construction de la parole collective. Lors de la précédente mandature, sa pratique fut très épisodique, en partie du fait d'un règlement intérieur très restrictif. Ainsi, l'article 14 du règlement intérieur fut modifié en novembre 2023 afin de faciliter la pratique de l'amendement, en réduisant le temps nécessaire pour le déposer. Aujourd'hui, tel que stipulé dans le RI, "l'amendement est rédigé et remis au/à la président(e) du CESER, avant le vote. La recevabilité des amendements est appréciée par le/la Président.e."

Suite aux difficultés remontées, notamment par les Présidentes et Présidents de commission, nous avons abordé ce point en Bureau le 8 mars dernier. Il a été décidé, d'une part, la possibilité d'une suspension de 15 minutes si nécessaire lors de la présentation d'un amendement en plénière, et d'autre part, des prises de paroles en réaction à l'amendement limitées à 3 minutes par intervention.

Enfin, il convient que le ou les conseillers porteurs d'un amendement soient clairement identifiés et qu'un argumentaire soit associé lors de la prise de parole et du dépôt de l'amendement en plénière. Cette nouvelle pratique est une expérimentation. Et cela induit nécessairement des ajustements afin de donner sa pleine puissance et son sens à cette pratique.

Je vous remercie de ne pas hésiter à faire part de vos remarques et surtout de vos propositions d'amélioration. Soyez certains que les membres du Bureau et moi-même y seront toujours attentifs.

Je souhaite également aborder avec vous notre premier jour du CESER. Il s'est en effet tenu le 19 mars dernier à la Maison régionale de l'innovation (MRI) à Dijon. Comme pour l'amendement, il s'agit d'une expérimentation, à savoir réunir sur une même journée deux temps de réunions, le premier en commissions réunies, le second en commissions thématiques. De même, des

ajustements sont à réaliser, notamment dans la constitution de l'ordre du jour. Nous avons été certes un peu ambitieux dans la densité du programme proposé. Je vous le concède. Et les évolutions nécessaires seront prises en considération pour l'organisation des prochains jours du CESER.

Lors du 19 mars, l'après-midi a constitué un temps fort pour la construction de notre projet car vous avez, toutes et tous, pu réfléchir aux principaux enjeux régionaux qui doivent être relevés dans le cadre de notre projet commun. Un total de 338 idées a ainsi été remonté. Pour ce faire, nous avons utilisé l'outil Klaxoon. Afin de connaître vos appréciations et vos propositions d'amélioration, un questionnaire vous a été transmis et je remercie tous ceux qui ont pris le temps d'y répondre. Les premières analyses font part d'une appréciation positive, mettant en lumière notamment la possibilité pour chaque conseiller de s'exprimer et la rapidité du travail, une fois que la connexion à l'outil a été établie, bien évidemment. Des remarques font également état que cet outil est moins adapté lorsqu'il s'agit d'un groupe de taille conséquente, et je pense notamment à la commission Cadre de vie-Société. Cet outil pourra être utilisé par la suite, prenant en compte les remarques qui ont été rapportées.

Je tiens à vous remercier particulièrement pour la richesse de vos productions. Une première synthèse a été réalisée par le groupe Projet. À l'issue du débat au sein du groupe, les enjeux évoqués par les conseillères et conseillers sont réunis dans trois grandes thématiques qui ont vocation à constituer les trois axes du projet portés et promus par le CESER :

- 1- Un développement durable territorialement équilibré prenant en compte la dynamique collective des acteurs de BFC et notamment des collectivités locales.
- 2- L'accompagnement des transitions et mutations, notamment face aux conséquences du changement climatique et mettant en exergue l'innovation sous toutes ses formes.
- 3- La société inclusive, l'égalité sociale.

Ces enjeux vont être travaillés, rédigés et les commissions ainsi que les collèges sont invités, dans les semaines à venir, à apporter leur regard, leurs propositions de compléments et d'amendements. Le premier collège a déjà fait part d'une note contributive à ce sujet et je l'en remercie.

Un deuxième point concernant l'élaboration de notre projet est la constitution des trois groupes de travail portant comme thématiques respectives, la Transversalité, la Prospective et la Communication. Je remercie les animateurs de chaque groupe, Tatiana Desmarest, Stéphanie Gastaud et Christophe Desmedt, et bien sûr toutes les conseillères et tous les conseillers qui se seront fortement mobilisés pour apporter leurs contributions dans les semaines à venir. Les premières réunions de ces groupes commenceront cette semaine. Une restitution de chaque groupe sera faite lors de notre séminaire qui se tiendra début juin à Dole. Je remercie sincèrement notre conseiller Jean-Philippe Lefèvre de nous avoir proposé un cadre idyllique pour l'organisation de ce séminaire.

Mais revenons à notre programme pour cette journée.

Dans un premier temps, Madame la Présidente du Conseil régional nous fera une présentation de son plan de mandat 2021-2028, et de sa déclinaison pour l'année 2024. Ce plan de mandat a été adopté lors de la séance plénière du Conseil régional du 17 décembre 2021. Le CESER avait adopté, juste avant, sa contribution à ce plan de mandat, lors de sa séance plénière du 14 décembre 2021.

Je vous remercie Madame la Présidente de votre présence aujourd'hui pour cette intervention qui revêt une importance particulière pour notre assemblée installée depuis janvier seulement. Le second temps fort de la matinée sera une restitution pour le CESER dans le cadre de la territorialisation de la planification écologique.

Une présentation de la démarche a déjà été réalisée le mardi 19 mars dernier par M. Philippe Latour et M^{me} Virginie Pucelle devant nos commissions réunies. Ils sont à nouveau présents ce jour pour le volet technique de la restitution du diagnostic. En Bourgogne-Franche-Comté, la démarche est co-portée par l'État et le Conseil régional. M. le Préfet de région, aujourd'hui représenté par M^{me} Anne Coste de Champeron, Secrétaire générale pour les affaires régionales et M^{me} la Présidente du Conseil régional pourront intervenir pour introduire la présentation.

J'entends, vous le savez, que notre CESER soit fortement impliqué dans cette démarche si importante, si fondamentale pour l'avenir de notre région. Je vous ai déjà adressé un message à ce sujet exposant l'opportunité de cette implication. "Notre assemblée peut et doit porter son regard singulier, celui de la société civile organisée, sur les grandes orientations qui seront prises à ce sujet dans les années et décennies à venir".

Le Bureau de vendredi dernier a défini une méthode de travail permettant, je l'espère, je le crois, d'être au rendez-vous avec comme échéance notre assemblée plénière du 25 juin prochain. Nous pourrions contribuer avec, d'un côté, la parole existante du CESER sur le sujet

selon les 6 thématiques d'actions de la démarche (Mieux se déplacer, Mieux se loger, Mieux préserver et valoriser nos écosystèmes, Mieux produire, Mieux se nourrir et Mieux consommer). Mais également par un travail spécifique de notre assemblée portant sur "L'appropriation des transitions par l'ensemble des acteurs, avec comme corollaire la notion d'acceptabilité sociale". Je vous l'ai écrit, je vous le redis, "Le délai est contraint, mais l'enjeu est essentiel. En ce début de mandat, ce premier travail de notre assemblée revêt un caractère prioritaire. Je remercie l'ensemble des conseillères et conseillers de leur engagement à venir".

L'ordre du jour de la seconde partie de notre assemblée plénière portera sur les avis élaborés au sein des commissions thématiques et portés à délibération en assemblée plénière, pour devenir, s'ils sont adoptés, la parole du CESER.

Le rapport 10-1 "Débat sur la présence du loup et les activités d'élevage en BFC", transmis pour information à notre assemblée par Madame la Présidente, ne vous aura pas échappé. J'ai décidé, avec le plein accord du Bureau, de ne pas tenir de débat ce jour durant notre plénière. Ce sujet divise la société. Différents regards peuvent être portés sur la présence avérée du loup dans notre région ainsi que ses conséquences sur nos activités humaines et sur la biodiversité de notre territoire. Le débat doit permettre d'objectiver la situation de façon partagée et d'entendre tous les points de vue. Il constitue un préalable indispensable à l'action pour les pouvoirs publics. Il m'est cependant apparu que, dans un délai aussi contraint et face à un sujet aussi clivant, l'assemblée du CESER ne pourrait pas pleinement s'approprier le sujet, le débat risquant de dériver vers une pâle compilation de prises de position dogmatiques et passionnées. Le CESER est, et se doit d'être, un espace de concertation et de dépassement des clivages dans l'optique d'aboutir à un consensus et de produire une parole collective, afin d'être force de proposition au service de l'intérêt général et adaptée aux spécificités de nos territoires.

Le CESER est installé depuis peu, les dynamiques d'échange et de coopération entre conseillères et conseillers naissent et se construisent peu à peu. Ainsi, je souhaite vivement consolider la force collective de notre assemblée afin éventuellement d'aborder sereinement, ultérieurement, le sujet de la présence du loup en nos territoires, dans des conditions favorables à l'appropriation du sujet, à l'émergence d'un consensus et la construction d'une parole collective.

J'attire toutefois votre attention sur un point dont certains m'ont fait part. Même si le consensus est à rechercher, les désaccords et les dissensus ont évidemment toute leur place au sein de notre assemblée.

Dans le cadre des délibérations portant sur nos avis et nos rapports, l'expression du désaccord se fait généralement par un vote contre ou une abstention. Mais j'invite également les conseillères et conseillers à justifier leur désaccord par une prise de parole et par l'envoi de leurs propos au secrétariat général dans les délais impartis, pour que ceux-ci soient portés en annexe aux avis. Un petit changement dans l'ordre de présentation des avis préparés dans les commissions thématiques. Nous allons commencer par le rapport 4-3 "Actualisation de la stratégie aéroportuaire régionale", nous aurons, je n'en doute pas, de nombreuses prises de parole. Le projet d'avis a été préparé par la commission Mobilités-Énergie, présidée par Jean-François Dugourd. Le rapporteur sera Patrick Viverge.

J'avance en premier la présentation de cet avis parce que Michel Neugnot, Vice-Président en charge des mobilités au Conseil régional sera parmi nous à distance, il souhaite vivement assister à ce débat. Nous passerons ensuite à l'ordre initialement prévu avec un projet d'avis sur le rapport 1-1 "Déclinaison 2024 du Plan de mandat". Ce projet a été finalisé par le bureau en s'appuyant, notamment, sur les contributions des différentes commissions dans le champ des thématiques qui les concernent. Un bon exemple ici de "travaux pratiques" pour notre futur groupe de travail qui se penchera sur la Transversalité dans le cadre de la construction de notre projet. La rapporteure sera Martine Esther Petit.

Viendra ensuite le projet d'avis sur le rapport 2-5 "Actualisation du Schéma régional de l'œnotourisme". Il a été préparé par la commission Économie-Emploi présidée par Nicole Guyot et la rapporteure sera Caroline Debouvry.

Un sujet particulièrement important, la santé, avec le dernier rapport 4-4 "Feuille de route Santé et mise en œuvre". Le projet d'avis a été préparé par la commission Cadre de vie-Société, présidée par Claudine Orsaczek. La rapporteure sera Marie-Odile Coulet.

Je pense, je crois, que notre CESER devra, au cours de ce mandat, s'emparer de cette thématique de la santé, sujet qui constitue une préoccupation forte des habitants de Bourgogne-Franche-Comté.

Je vous remercie, toutes et tous, pour vos travaux en commission, plus particulièrement les rapporteurs. J'ai bien conscience de la densité de vos ordres du jour, avec les indispensables temps d'acculturation en ce début de mandat, mais aussi des contributions attendues sur le SRADDET.

S'il nous reste un peu de temps, nous poursuivrons par les désignations des représentants du CESER dans les organismes extérieurs. Je pense que nous procéderons dans un premier temps aux votes pour lesquels il y a une conformité entre le nombre de candidats et le nombre de représentants par organisme. Je vous propose de faire ce vote à main levée pour gagner du temps et être efficace selon l'article 13 de notre règlement intérieur, je vous le cite : "Le vote à main levée peut être utilisé pour une élection si préalablement à cette élection, le/la Président/e du CESER consulte l'ensemble des conseillers et conseillères et qu'aucun ne s'oppose à l'utilisation de ce mode de votation."

Je vous pose donc la question mes chers collègues, y a-t-il des oppositions à faire un vote à main levée pour les organismes extérieurs quand il y a un nombre de candidats qui correspond au nombre de sièges ? Non. Je vous remercie.

Pour les autres organismes, quand il y a plusieurs candidats qu'il est nécessaire de départager, en fonction du temps qu'il restera, nous pourrions faire procéder à l'élection pour un ou deux organismes. Il faudra sortir l'urne et les bulletins. Si besoin, nous reporterons ces élections à la plénière du 25 juin.

Enfin, une information que je souhaite vous transmettre, deux conseillers sont représentants du CESER au sein du Comité régional de l'Énergie. Ils sont nommés par le Préfet de Région, il ne peut donc pas y avoir d'élection sur ces représentations. Il s'agit de Jean-François Dugourd et Catherine Geffroy.

Vous avez trouvé sur table une brochure sur l'Europe, intitulée "Les élections européennes - 9 juin 2024 Comment ça marche ?". Les exemplaires nous ont été remis par le directeur de la Maison de l'Europe, Julien Pea, que je remercie. Les programmes européens et les fonds qui les accompagnent sont clairement identifiés comme une priorité pour le programme d'accueil et de formation de notre nouvelle assemblée.

Animée de la volonté de bien faire connaître la possibilité de saisine citoyenne par voie de pétition de notre CESER, un sujet qui m'est cher, j'ai demandé à la communication du secrétariat général de créer des supports. Je leur adresse ici mes remerciements. Vous trouverez également sur table deux documents, en format A5 et A6, que vous pourrez utiliser autour de vous et diffuser dans vos réseaux. N'hésitez pas à nous en redemander si nécessaire. Vous le savez, chaque conseillère et chaque conseiller a une mission d'ambassadeur de notre assemblée. L'objectif est d'interpeller et d'inciter d'éventuels pétitionnaires.

Vous trouverez également à l'entrée de la salle quelques rapports anciens que j'ai souhaité mettre à votre disposition. Le local d'archivage des travaux du CESER à Besançon doit en effet être déménagé et il m'est apparu utile que ces rapports papiers, principalement de l'ancien CESER Franche-Comté, ne partent pas directement au tri. Ces travaux et leurs préconisations doivent être replacés dans leurs contextes, mais ils n'en constituent pas moins une partie du fond de pensée du CESER et peuvent utilement éclairer nos travaux à venir.

Je ne citerai qu'un exemple pour illustrer mes propos : "Le climat change, La Franche-Comté s'adapte", de mai 2015 !

Je vous remercie de votre attention.

Je donne place aux déclarations préalables s'il y en a.

Élise MOREAU

Présidente du CESER Bourgogne-Franche-Comté



Déclaration

Guy Zima, au nom de la CGT sur la territorialisation de la planification écologique

La première présentation, le 19 mars devant les commissions réunies du CESER, a permis de mesurer les ambitions en la matière. Si l'on peut se féliciter de la double volonté de planifier et de régionaliser, ce que nous jugeons positivement, la question immédiate de la mise en œuvre reste elle plus problématique.

L'état des lieux des causes principales des émissions de GES, à savoir les transports et le bâtiment, est partagé et connu. Dans la même temporalité, les annonces nationales et européennes viennent à rebours télescoper ces enjeux en réduisant drastiquement les enveloppes de la rénovation énergétique, côté État français, et en autorisant les mégacamions de 60 tonnes, côté Parlement européen.

Gouverner, c'est choisir, certes mais, à défaut d'être d'accord, le moins que l'on puisse faire est d'être cohérent et de ne pas envoyer de messages contradictoires.

Devant cette situation, la culpabilisation individuelle sur la lumière allumée, le chauffage à 19° ou le diesel qui pollue, finira par être contreproductive et insupportable pour le commun des citoyens.

Cette démarche, pour être concrète et lisible, doit s'appuyer sur des financements clairement revus à la hausse et évitant les effets d'aubaine, déjà connus auparavant sur les panneaux solaires et l'isolation. Un volet réglementaire sur les transports doit être travaillé pour non pas favoriser, mais réaliser le report modal vers les modes les moins émetteurs de GES que sont le fluvial et le rail avec le routier en complément, pas en concurrence.

La maille régionale à travers ses schémas, notamment le SRADDET et sa capacité à être prescriptif, peut y contribuer. Encore faudra-t-il en faire le choix !

La CGT sera donc vigilante et exigeante dans ses appréciations et contributions tout au long de ce travail.



Rapporteure : Martine Esther Petit

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le plan de mandat 2021-2028 a été adopté lors de l'Assemblée plénière du 17 décembre 2021. Il a pour objectif de donner le cap de l'action régionale pour les 7 années de la mandature.

Fin 2023, la Région a voté un Plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2024-2030 doté de 2,3 milliards d'euros d'investissements nouveaux, qui s'ajoutent aux 1,5 milliard d'euros déjà programmés.

La déclinaison opérationnelle 2024 du plan de mandat a été construite en prenant en compte ce nouveau PPI.

Avis du CESER

La présentation de la déclinaison annuelle du Plan de Mandat du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté après le vote du budget primitif est une nouveauté, en comparaison aux pratiques antérieures qui associaient systématiquement ce rapport en annexe au débat d'orientations budgétaires.

Comprenant la logique voulue par l'exécutif régional d'établir la déclinaison opérationnelle annuelle suite à l'adoption du budget primitif, le CESER réitère toutefois ici certains propos portés lors de ses avis précédents.

Sont ainsi détaillées ci-dessous les remarques et les préconisations du CESER selon les axes du Plan de mandat et les priorités y afférant.

Axe 1 : Économie – emploi – formation

1.1. STRATEGIE ÉCONOMIQUE, EMPLOI, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

PRIORITÉ 01 - GOUVERNANCE ET STRATÉGIE : LA RÉGION DONNE LE CAP

01-1 : Élaborer une stratégie économique concertée pour la période 2022-2028 (SRDEII)
Sur les Territoires d'Industrie, le CESER regrette l'absence de réel bilan sur leur efficacité.

01-2 : Mise en œuvre du principe de différenciation territoriale avec Expérimentations territoriales autour de "zones de reconquête économique", des Quartiers Politique de la Ville et des Zones de Revitalisation Rurale

La prime à la création-reprise dans les territoires fragilisés est de 3000 € maximum par projet. Les sommes engagées paraissent très faibles. Il s'agit d'accompagnement, non pas d'une véritable stratégie de développement.

01-3 : Création de politiques différenciées par type d'acteurs (jeunes, femmes, etc.) pour stimuler l'entrepreneuriat et le développement de start-up innovantes

Nous relevons la mise en place d'outils d'ingénierie financière pour accompagner la cible start-up. Au-delà de l'aide à la création, que fait la Région pour retenir durablement ces entreprises ?

PRIORITÉ 02 - ACCOMPAGNER LES MUTATIONS DANS LES FILIÈRES

02-2 : Soutien à l'innovation

Pour la filière santé dans le domaine des Biothérapies et bioproduction, le CESER approuve ce choix pris par la Région, qui est une belle opportunité de développement.

02-3 : Adopter une feuille de route pour la filière automobile

Nous rappelons notre avis de janvier 2022 : "L'urgence de la situation impose que des choix soient faits, que des priorités soient définies, or ces éléments ne sont pas ou peu identifiables dans le texte [feuille de route automobile] soumis." Cela semble être toujours le cas aujourd'hui.

Le CESER aimerait avoir un premier bilan des actions menées.

Aucune mention n'est faite des sous-traitants et des métiers liés à l'automobile. La Feuille de route énonçait : "La Région suivra avec attention les professions des services à l'automobile en aval de la filière (concessionnaires, garagistes, casses...) qui sont également soumis à plusieurs mutations (électrification, numérisation, baisse des ventes, crise de l'approvisionnement, recyclage...)." Le CESER regrettait dans son avis cette attitude attentiste, consistant à observer, plutôt qu'à anticiper.

Le CESER réitère son inquiétude sur le sujet, en particulier sur les conséquences liées à l'emploi.

PRIORITÉ 03 - SOUTENIR NOS PME INDUSTRIELLES

03-1 : Contribuer à l'accroissement des fonds propres des PME via notamment la création d'un fonds souverain

Concernant le fonds d'investissement mis en place pour les entreprises de l'Agroalimentaire, nous rappelons que ce dispositif, approuvé par le CESER en 2022, mériterait d'être développé pour d'autres filières stratégiques.

03-2 : Se doter de moyens de contrôle sur le respect des engagements sociaux et environnementaux pris par les entreprises bénéficiaires d'aides régionales

À la suite de notre intervention sur le BP 2024, le terme "socio" a bien été réintégré dans les critères de conditionnalités des aides.

Elles ne doivent pas être trop restrictives. Il faut que les entreprises qui font des efforts soient incitées à aller plus loin par des dispositions présentant une certaine souplesse. Sinon le dispositif peut s'avérer contre-productif.

Le CESER regrette par ailleurs qu'il ne soit pas fait état de la nouvelle directive européenne CSRD, qui impose des obligations à de nombreuses entreprises dès 2024. Son objectif est d'encourager le développement durable des entreprises et d'identifier celles qui sont disciplinées en la matière. Les informations récoltées permettront de mieux évaluer l'impact de l'entreprise et de son activité sur l'environnement.

PRIORITÉ 05 - ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : DU SENS ET DES VALEURS

05-1 : Soutenir le développement de l'ESS et sa promotion dans les relations partenariales avec les EPCI

Pour qu'il n'y ait pas de distorsion de concurrence, il conviendrait que les mutuelles puissent être éligibles à l'ensemble des financements.

1.2. AGRICULTURE, VITICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

PRIORITÉ 06 - CONTRIBUER AU RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS

06-1 : Dotation Jeunes Agriculteurs

Lancement de la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) dans le cadre du Plan Stratégique National (PSN) à partir de mai 2024.

Le CESER note avec intérêt cette implication de la Région pour soutenir les jeunes agriculteurs.

PRIORITÉ 08 - DÉFENDRE LA JUSTE RÉMUNÉRATION DE NOS AGRICULTEURS

08-3 : Poursuivre la constitution de réseaux de commercialisation et de vente directe sur les territoires

La Région encourage la mise en place et le déploiement d'outils collectifs optimisés, permettant de renforcer et structurer la distribution en circuits courts des produits agricoles alimentaires sur le territoire de la Bourgogne-Franche-Comté. Le but est d'encourager l'émergence d'initiatives collectives contribuant à la structuration de la logistique de distribution des produits agricoles alimentaires et régionaux sur le territoire (solutions de conditionnement, de stockage, de transport...).

Même si, pour l'instant, l'offre régionale reste faible en matière de magasins de proximité, ces mesures incitatives vont dans le bon sens et rejoignent les préconisations du CESER.

Rappel de préconisations issues de l'autosaisine du CESER "Accompagner la transition vers une alimentation locale, bio et durable en restauration collective - Fédérer pour réussir en Bourgogne-Franche-Comté" :

La production de l'alimentation de proximité

7. Contractualiser, pour permettre aux agriculteurs de vivre de leur travail.

8. Réaliser des audits collectifs pour favoriser la diversification vers de l'alimentation locale, bio et durable.

La transformation et la conservation

9. Conforter les abattoirs de proximité, soutenir la création d'outils de transformation mutualisés.

Le transport et la logistique

10. S'appuyer sur les plateformes mutualisées Agrilocal et Manger Bio Bourgogne-Franche-Comté, s'impliquer dans leur développement.

11. Créer des réseaux d'acteurs publics et privés

1.4. ATTRACTIVITÉ

PRIORITÉ 18 - STRUCTURER LA GOUVERNANCE ET LE PORTAGE EN TERMES D'ATTRACTIVITÉ

18-1 : Envisager différents scénarii du mode de portage de la démarche, dont la création d'une agence d'attractivité.

La création d'une nouvelle agence ne nous paraît pas indispensable. Des structures déjà existantes ont la capacité de remplir les missions envisagées.

1.5. APPRENTISSAGE

En lien avec le point sur les enjeux de rationalisation/mutualisation des surfaces des établissements d'enseignement, en particulier dans un contexte de baisse démographique, le CESER souhaite rappeler l'invitation qu'il a faite à la Région de "considérer (...) la mise en commun des équipements et des plateaux techniques entre lycées professionnels, CFA, ou organismes de formation, dans une optique de complémentarité des différentes voies de formation et de maintien d'un accès de proximité à ces facilités."

1.7. FORMATION SANITAIRES ET SOCIALES

Le CESER a salué en décembre 2023 le caractère concret et opérationnel du nouveau Schéma des Formations Sanitaires et Sociales. Le CESER retient l'annonce d'une première mesure en 2024 destinée à organiser des parcours découverte pour les lycéens au sein des Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) dans chaque département. Il souhaite toutefois rappeler à cette occasion qu'il est "crucial que la Région mette tous les moyens à sa disposition pour aider à l'amélioration des conditions d'études dans les formations sanitaires et sociales, à défaut de pouvoir directement améliorer les conditions de travail. Il s'agit d'améliorer l'attractivité de ces études et des métiers concernés, mais également d'inciter les étudiants, une fois diplômés, à rester sur le territoire."

1.8. ÉDUCATION

Constatant que les mesures annoncées pour 2024 s'appuient essentiellement sur les obligations légales imposées à la Région, le CESER réitère les préconisations énoncées dans l'avis du CESER sur le PPI 2024-2030 :

- "Donner de la visibilité aux enjeux de rationalisation/mutualisation des surfaces des lycées, sur le moyen et long terme.
- Développer une approche centrée sur l'usage des locaux qui dépasse la seule logique technique visant à atteindre les obligations réglementaires.
- Mobiliser la communauté éducative, les acteurs locaux et la société civile, dont le CESER, afin d'engager une réflexion partagée sur les projets de rationalisation/mutualisation des surfaces des lycées de Bourgogne-Franche-Comté."

1.9. ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Le CESER dans son rapport sur l'information des jeunes sur les métiers et les formations, adopté en mai 2023, a rappelé à plusieurs reprises le besoin impérieux de coordination entre les acteurs et de lisibilité de l'information. Une préconisation portait spécifiquement sur la

plateforme régionale des stages, lancée en 2023 : "Développer des fonctionnalités pour des recherches d'information territorialisée sur la future plateforme régionale de stages, et lister les employeurs locaux acceptant d'accueillir des visites de classes et des immersions." Tout en souhaitant que cette préconisation soit prise en compte dans les développements annoncés de cette plateforme en 2024, le CESER souhaite questionner la Région sur la complémentarité entre cette plateforme régionale, en plein essor, et la plateforme nationale récemment annoncée et sensée répondre au besoin d'ouvrir des stages pour tous les élèves de seconde dès la fin de l'année scolaire 2023-2024 (en date du 2/04/2024, seules quelques dizaines d'annonces de stages sont disponibles en BFC sur le site national 1jeune1solution, contre plusieurs centaines sur la plateforme régionale des stages BFC). Les conseillères et conseillers s'inquiètent du risque de doublons, de gaspillage de fonds publics et de complexification de l'information pour les usagers, tout en soulignant la qualité de la plateforme régionale.

1.10. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - RECHERCHE

Le CESER souligne le lancement de la démarche de révision du Schéma Régional pour la Recherche, l'Enseignement Supérieur et l'Innovation (SRESRI), qu'il a longtemps appelé de ses vœux. Pour autant, il regrette que seuls les acteurs directement impliqués dans l'Enseignement supérieur et la recherche soient consultés pour élaborer ce Schéma. Le CESER avait préconisé en effet qu'il puisse "s'ancrer dans les territoires de la Bourgogne-Franche-Comté et s'appuyer sur ses spécificités, ses forces et ses acteurs". Le CESER se questionne donc sur l'absence des acteurs socio-économiques, des usagers et de la société civile organisée dans le processus de consultation.

Axe 2 : Transitions écologique, énergétique et numérique

2.1. TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

En matière de rénovation énergétique, le CESER note les complexités engendrées par les évolutions successives liées au programme de Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE), programme amené à disparaître, obligeant à définir une stratégie pour 2025 pour pérenniser ce service public. La Région intervient de manière importante dans le soutien à l'ingénierie territoriale auprès des points d'info énergie et des PTRE (Plateformes territoriales de rénovation énergétique). Le soutien au poste au sein d'associations et de communautés de communes n'a aucune garantie à ce jour, il représente 50 à 60 conseillères et conseillers présents sur les territoires. La stratégie nationale pour 2025 est donc à établir pour atteindre les objectifs fixés.

La Région intervient de manière significative sur la rénovation de logements sociaux "Bâtiment Basse Consommation" (BBC), il serait nécessaire de multiplier par 2,25 la rénovation des 2000 logements par an pour atteindre la cible annoncée à 4500. Si la tendance est plutôt positive, elle est à mettre en parallèle avec les urgences qui pèsent sur le logement social et la tension sur le délai d'attribution pour répondre aux demandes des familles. D'après l'analyse des dernières données fournies par l'INSEE et la DREAL BFC, basée sur les chiffres de 2021, 40% des demandes formulées concernent des publics prioritaires.

Parmi ces derniers, plus de la moitié des primo-entrants sont des personnes seules dont 4 sur 10 ont moins de 30 ans. Ces tendances montrent combien il est important d'accélérer le rythme des rénovations des logements existants, en permettant une offre de plus petits logements, mieux isolés et moins énergivores.

2.2. BIODIVERSITÉ - EAU

Le CESER s'interroge sur l'implication effective de la Région sur cette priorité. L'absence de mise en avant de la Stratégie régionale de la biodiversité (SRB) dans ce rapport, à la différence d'autres schémas régionaux (SRDTL, SRDEII, SRADDET, CPRDFOP...), interroge. Le CESER souhaite voir le lancement d'une évaluation régionale du rôle et de la place de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) dans la mise en œuvre de la SRB. Le départ récent du seul Département volontairement impliqué dans l'ARB depuis sa création (Nièvre) ne constitue assurément pas un bon signal en BFC alors même que les enjeux sont considérables.

Dans son avis sur le BP 2024, le CESER indique qu'il restera particulièrement vigilant sur le dossier "Eau" qui est déterminant pour l'avenir de la Bourgogne-Franche-Comté. Il espère que l'ambition régionale sera forte et qu'elle se traduira concrètement dans la Feuille de route régionale en cours d'élaboration.

Le CESER souhaite connaître les avancées sur le dossier de l'eau et savoir dans quelle mesure il sera effectivement associé à ce travail.

2.3. ÉDUCATION ET SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le rapport final d'évaluation de la politique régionale d'EEDD a été présenté lors du comité de pilotage le 7 février dernier. Le CESER souligne l'importance de le mettre à profit dès 2024 pour développer/améliorer l'action régionale en la matière.

2.4. ÉCONOMIE CIRCULAIRE - DÉCHETS

Le CESER a pu constater la montée progressive en charge de la Région sur les enjeux liés à la prévention et à la gestion des déchets depuis l'adoption du PRPGD en 2019. Le travail sur les DAE, bien que tardif, s'inscrit pleinement dans les préconisations du CESER formulées sur ce sujet dès 2019. La Commission de suivi du PRPGD qui s'est tenue le 26 mars dernier, et à laquelle participait le CESER, a confirmé ce constat d'une Région qui joue bien le rôle qui est le sien.

2.5. FORÊT-BOIS

La Chambre régionale des comptes de Bourgogne-Franche-Comté vient de publier un rapport alarmant sur l'état de nos forêts : sécheresse, parasites, prolifération du gros gibier, essences inadaptées, politiques en retard... Les handicaps se multiplient pour assurer l'adaptation des forêts de Bourgogne-Franche-Comté au réchauffement climatique.

Compte tenu de ces alertes, les éléments contenus dans la déclinaison 2024 du Plan de mandat paraissent très insuffisants.

2.7. NUMÉRIQUE

Le CESER apprécie l'ambition de la collectivité de bâtir une souveraineté numérique pour la Région et ses établissements. Cette volonté de souveraineté sera renforcée au cours des exercices à venir puisqu'une étude de préfiguration d'un data center régional et/ou d'un cloud souverain régional sera lancée en 2024.

Le CESER note que l'équilibre budgétaire doit être assuré et repose sur la facturation de l'utilisation de ce réseau aux Fournisseurs d'accès d'internet (FAI), notamment. Le CESER considère également qu'il sera important, au-delà de la mise à disposition de ce réseau aux fournisseurs d'accès, de connaître le taux d'utilisateurs bénéficiant d'un accès internet très haut débit et de suivre le niveau de satisfaction *in fine* de ces utilisateurs.

Pour le CESER, cette ambition répond à la nécessité d'amener une connectivité performante sur l'ensemble du territoire régional, rappelle que des enclaves et des zones blanches persistent et que cette situation est à traiter au regard d'un défi pour une région 100% connectée.

2.8. MOBILITÉS ET INFRASTRUCTURES

Concernant le volet Mobilités du Plan de mandat, le CESER sera attentif tout au long du processus d'ouverture à la concurrence pour le premier lot TER concerné. Un point majeur interpelle le CESER, comme déjà annoncé dans son avis du 27 juin 2023.

Il s'agit du transfert du personnel qu'engendrera cette mise en concurrence. Ainsi, le CESER ne peut qu'affirmer l'importance de tenir un dialogue continu et rythmé le plus tôt possible entre la Région Bourgogne-Franche-Comté, la SNCF, le futur opérateur et les organisations syndicales, afin de communiquer une information transparente et lisible aux salariés transférés. Le CESER s'interroge également sur la pérennité des services rendus à la population aux guichets, et du devenir des personnels des entités impactées par cette ouverture à la concurrence.

Sur le sujet de l'avancement des schémas régionaux de mise en accessibilité des transports, la Région est dans les délais au regard des sites qu'il reste à mettre aux normes. Le CESER

encourage à continuer les efforts entrepris jusqu'alors afin de poursuivre le rassemblement de critères nécessaires à la constitution de Pôles d'échanges multimodaux (PEM) sur le territoire.

Le CESER s'interroge sur l'évolution des comportements des usagers face au développement de parkings payants à proximité des gares.

Axe 3 : Fraternité – vivre ensemble

3.1. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (DONT PARCS)

Relance du dispositif Envi (Envi 4) (Espace nouveau, village innovant)

Préfigurer un réseau régional des ruralités positives

Le dispositif ENVI, qui a été gelé en 2023, est relancé en 2024 et le CESER ne peut que s'en féliciter tout comme il ne peut également que se féliciter de l'expérimentation qui a été menée sur les "Villages du Futur". En effet, cela fait sens vis-à-vis de ses préconisations passées sur ces sujets. Néanmoins, le CESER s'interroge sur ce que recouvre réellement ce "réseau régional des ruralités positives" à venir et qui semble abandonner toute référence à ces "Villages du Futur". Or, le CESER estime que l'objectif un temps affiché d'essaimage de cette démarche "Villages du futur" devrait être maintenu ce qui ne semble plus être le cas actuellement.

Engagement des premières actions au titre du programme LEADER 2023-2027.

La Région semble avoir suivi les préconisations du CESER sur ce dossier car, pour la programmation 2023-2027, la Région Bourgogne-Franche-Comté est la seule de France à avoir réussi à tenir l'échéance de fin août 2023 imposée par la Commission européenne. Ceci néanmoins ne présume en rien de la bonne réussite du programme dans sa mise en œuvre. Il conviendra que le CESER reste vigilant sur ce point comme il l'a été par le passé en tirant la sonnette d'alarme sur les problèmes de la programmation précédente.

3.2. SANTÉ - ALIMENTATION

PRIORITÉ 88 - DÉFINIR UNE FEUILLE DE ROUTE [SANTÉ] 2022-2028

88-1 : Définir une feuille de route santé 2022-2028

Le CESER apprécie l'élaboration de la deuxième feuille de route santé. Toutefois cette feuille gagnerait à être budgétée ce qui la rendrait plus lisible. Le CESER attire l'attention sur quelques points de vigilance, notamment l'accès aux soins des personnes maintenues à domicile, l'accompagnement des étudiants dans les formations sanitaires et sociales et le manque d'attractivité des métiers du soin et médico-social du aux conditions de travail dégradées et aux salaires faibles. Le CESER souligne que le développement de la télémédecine peut être facilité par une meilleure communication et un accompagnement à son utilisation.

3.9. ACTION EUROPÉENNE

CONCERNANT LA PRIORITÉ 115

La **priorité 115** vise à optimiser la mobilisation des fonds européens en Bourgogne-Franche-Comté.

Le CESER souligne les importants enjeux relatifs au FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural). Il a bien noté les mesures prises par la Région pour accélérer l'instruction des dossiers. Pour autant, plusieurs problèmes demeurent, le tout étant amplifié par la lourdeur des règles européennes et françaises et par les difficultés liées au système informatique. Ce panorama global questionne les compétences dont dispose réellement la Région pour assurer sa responsabilité en matière de pilotage et d'instruction du FEADER, quand bien même les Régions ont voulu renforcer leur place dans les politiques agricoles et rurales à travers ce transfert de gestion.

Le CESER souhaite que la programmation FEADER 2023-2027 puisse être déployée dans les meilleures conditions et que tout soit mis en œuvre pour les porteurs de projets agricoles. Il préconise que la Région engage une réflexion interne afin d'accompagner au mieux les agents en charge des dossiers FEADER, dans un contexte où les enjeux liés à l'agriculture et à l'alimentaire évoluent très rapidement.

CONCERNANT LA PRIORITÉ 116-2

La priorité 116-2 vise notamment à lancer un marché d'accompagnement à destination des porteurs de projets afin de se positionner sur des programmes sectoriels européens.

Le CESER approuve cette démarche qui pourrait procurer des financements complémentaires pour les porteurs de projets bourguignons et francs-comtois, en réponse à la préconisation du CESER qui propose à la Région de rechercher de nouveaux financements plus particulièrement au niveau de l'Union européenne (cf. avis sur les OB 2024 et sur le BP 2024). Il est à noter que les programmes sectoriels concernent de nombreux domaines à enjeux pour la Bourgogne-Franche-Comté : la recherche, l'innovation, l'environnement, le digital, la santé, l'économie circulaire, la transition vers l'énergie propre...

Ces financements sectoriels européens pourraient permettre de favoriser la mise en œuvre de l'action régionale, comme cela se fait dans d'autres régions. Par exemple, la Région Pays de la Loire a mobilisé le programme sectoriel LIFE 2014-2020 afin d'accélérer la reconquête du bon état écologique de la ressource en eau, à travers le projet LIFE REVERS'EAU. La politique "Eau" de la Région Centre-Val de Loire gagnerait également à être étudiée. Ce genre d'initiatives pourrait être approfondi par la Région BFC qui déclare l'eau comme étant "une grande cause régionale" avec l'élaboration d'une feuille dédiée.

3.10. ACTION INTERNATIONALE

CONCERNANT LA PRIORITÉ 120

La priorité 120 porte sur la coopération avec la Suisse, à travers l'animation de Arcjurassien.org et Arcjurassien.fr. Cette priorité rejoint globalement les préoccupations et préconisations du CESER exprimées dans l'autosaisine "Prendre la mesure de la proximité de la Suisse. Une question régionale" (juin 2022). Par exemple, le CESER préconise de créer les conditions d'une coopération infrarégionale adaptée aux enjeux locaux, en soutenant la mise en place d'une déclinaison opérationnelle de la stratégie de Arcjurassien.org dans les aires de coopération. La priorité 120 renvoie à cette préconisation, notamment à travers les Plans territoriaux intégrés de coopération (PTIC) et les travaux menés sur le thème "forêt-bois".

Axe 4 : Les ressources

4.1. LA POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

CONCERNANT LA PRIORITÉ 126

La priorité 126 vise à mieux faire connaître l'ensemble des métiers de la Région et renforcer leur attractivité par des conditions de travail adaptées aux enjeux sociétaux.

La Région pourrait réfléchir à la possibilité de s'inscrire dans une démarche de mécénat de compétences, afin de mettre certains de ses collaborateurs à disposition d'organismes d'intérêt général. Cette modalité pourrait permettre d'améliorer le déploiement de certaines politiques publiques régionales, au niveau des territoires, dans une logique "gagnant/gagnant".

4.2. ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

CONCERNANT LES PRIORITÉS 128, 129, 130

La priorité 128 vise à faire de l'évaluation un outil majeur de la stratégie de mandat et développer la culture de l'évaluation. La priorité 129 vise à conforter la portée et la gouvernance de l'évaluation. La priorité 130 vise à renforcer la transparence des évaluations de l'action publique avec les partenaires et porteurs de projet.

Le CESER approuve les orientations de la Région en matière d'évaluation. Elles visent à renforcer encore davantage la culture de l'évaluation. La démarche partenariale entre la Région et le CESER sur le dossier "Évaluation" est à poursuivre puisqu'elle est constructive depuis plusieurs années.

4.3. LA PARTICIPATION CITOYENNE

Le CESER apprécie la mise en place de la convention citoyenne pour le climat et la biodiversité, ainsi que le groupe interdisciplinaire d'experts sur le changement climatique et la biodiversité, faisant respectivement appel aux habitants de la région et aux scientifiques.

Le CESER regrette de ne pas avoir été associé à ce travail et demande à être associé systématiquement à ce type de démarche. Il demande qu'un retour lui soit apporté. Il sera particulièrement attentif aux conclusions et à leur bonne prise en compte dans la territorialisation de la planification écologique.

Le CESER alerte sur le risque de superposition de ces dispositifs avec les travaux d'une assemblée comme le CESER dont les missions sont clairement définies par les textes.

4.4. LA RELATION RÉGION-USAGER : VERS UN DISPOSITIF DE MÉDIATION RÉGIONALE

La démarche pourrait être approfondie en interrogeant les usagers afin de ne pas se limiter à une seule autoévaluation par les services de la Région.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions).

Déclaration

Guy Zima, au nom de la CGT,

La CGT s'est largement exprimée en décembre 2021 sur ce plan lors de la saisine du CESER. Nous précisons, entre autres choses :

- notre lecture et notre compréhension de la différenciation,
- notre exigence de plus d'éco-socio conditionnalité des aides publiques,
- certains décalages entre les choix affichés et les budgets alloués (transition énergétique, formation...),
- les difficultés financières à venir,
- le peu d'autonomie fiscale à disposition avec notre proposition de réformer la fiscalité locale.

Comme le plan de mandat présenté par madame la présidente de Région précédemment, la déclinaison de celui-ci pour l'année 2024, objet de ce rapport et de cet avis du CESER, est marquée du sceau de l'insuffisance des moyens face aux enjeux régionaux ou portés tout ou partie par la Région.

Si cet aspect des choses est visible c'est aussi par le désengagement total ou partiel de l'État sur des sujets sur lesquels l'efficacité et la portée des dispositifs valaient par leur apport conjoint.

Sur l'avis, la CGT pense utile d'insister sur l'éco-socio-conditionnalité des aides publiques, certes reprise, mais dont l'extension reste plus que jamais d'actualité dans tous les règlements d'intervention régionaux. L'État serait d'ailleurs inspiré d'avoir le même niveau d'exigence pour ses si rares deniers.

Dans la continuité de l'avis de 2021, la CGT s'abstiendra sur l'avis proposé.



Rapporteuse : Caroline Debouvry

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRTDL), adopté en assemblée plénière le 15 décembre 2023, place le tourisme responsable comme fil conducteur de la stratégie régionale et définit l'œnotourisme comme filière d'excellence.

Le nouveau rapport propose une légère modification du plan d'action du Schéma régional de l'œnotourisme (SRO). Il ne s'agit pas d'une nouvelle stratégie mais simplement d'un regroupement et d'un ajustement d'actions pour les raisons suivantes :

- le document a été adopté dans un contexte de crises,
- la création du Comité œnotouristique régional d'excellence (CORE) n'a pas été retenue au dernier comité stratégique,
- la difficulté à mettre en œuvre des chantiers trop nombreux,
- le besoin d'avoir un document final avec un plan d'actions réaliste et réalisable.

Avis du CESER

Ce schéma régional apparaît séduisant. Mais sa mise en œuvre remonte déjà à deux ans. Cette actualisation suppose qu'un premier bilan ait été fait. Il aurait été judicieux que le CESER en eût connaissance avant le rendu de cet avis.

Coordination

Le chantier 1 de l'axe 1 "Vers une haute notoriété œnotouristique" identifie à juste titre un "fort cloisonnement entre tourisme d'un côté et œnotourisme de l'autre". Mais le détail des actions s'apparente surtout à des vœux.

Le chantier 11 de l'axe 3 "Leadership et anticipation des changements" souligne également le manque d'unité œnotouristique sur le territoire. Elle propose deux actions :

- mettre en place une organisation pour le pilotage et l'organisation du SRO en impliquant toutes les parties prenantes,
- participer aux instances nationales de l'œnotourisme et aux événements à portée internationale.

Cette nécessaire coordination mériterait une déclinaison plus concrète. L'expression "les parties prenantes" désigne-t-elle les acteurs de l'œnotourisme ou l'ensemble de ceux du tourisme ?

L'œnotourisme doit être un vecteur de développement du tourisme en Bourgogne-Franche-Comté. Cela passe par une plus grande transversalité entre les acteurs.

Label Vignobles & Découvertes

Ce label est identifié comme étant "une bonne base pour qualifier les territoires et les professionnels". Dans son avis de 2020, le CESER relevait : "Ce label est une belle idée, mais il convient de lui donner davantage de visibilité et un contenu renforcé¹."

Nous notons que la volonté est aujourd'hui d'élever "le niveau d'exigence de ce label" et de le déployer davantage sur "une vision client que sur une vision territoriale et administrative". Cette ambition est intéressante. Nous rappelons cependant que ce label a très peu d'impact sur le plan international, car il n'y a pas de moyen financier pour mettre en place un plan de communication².

(1) Avis sur le rapport 2-2 Schéma régional de l'œnotourisme 2021/2030, 7 décembre 2020.

(2) Avis sur le rapport 2-5 de l'Exécutif régional Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2023-2028, 17 octobre 2023.

Œnotourisme éco-responsable

Il s'agit, par ce chantier 13, de construire une politique de développement durable de l'œnotourisme afin de pousser un engagement fort des professionnels vers un œnotourisme écoresponsable (aides éco conditionnées) en lien avec le SRDTL.

Sur ce sujet, le CESER remarquait, dans son avis de 2020 : "Ce schéma n'évoque pas l'évolution des pratiques culturelles". De fait, ce sujet relève de thématiques agricoles. Néanmoins, l'axe stratégique Leadership et anticipation des changements – Gouvernance & influence comprend un axe opérationnel intéressant : Engagement de la politique d'œnotourisme en développement durable – Anticipation et adaptation au changement climatique³." Cet axe opérationnel n'apparaît pas clairement dans ce rapport.

Cités des Vins

Le chantier 10 de l'axe 2 "Pour un œnotourisme à impacts positifs" identifie les Cités des vins comme "portes d'entrée de l'œnotourisme pour de nombreux visiteurs".

De son côté, le SRDTL évoque, parmi les grands projets d'aménagement : les Cités des Vins du Jura (Arbois, Château-Chalon, Orbagna). Le CESER constate que leur concrétisation prend du retard faute de financement.

Le CESER souligne le soutien de la Région, mais des difficultés demeurent au niveau de certaines intercommunalités. Il est dommage que de tels équipements ne puissent se réaliser faute d'apports financiers. Il serait souhaitable que le monde viticole se mobilise davantage. La Région pourrait encore agir sur ce sujet.

Tourisme et handicap

Ce sujet n'est pas évoqué dans ce rapport. Le SRDTL contient cependant des éléments susceptibles d'être appliqués dans le présent schéma :

- sensibiliser les sites touristiques, notamment de nature et les prestataires d'activités à l'accueil des personnes en situation de handicap,
- favoriser l'accueil des personnes en situation de handicap,
- développer l'accessibilité des outils de communication,
- continuer à promouvoir le label Tourisme & Handicap.

Conclusion

Ce rapport offre sur le papier une feuille de route intéressante pour développer l'œnotourisme en Bourgogne-Franche-Comté, en mettant en avant l'excellence, l'innovation et la collaboration comme piliers de sa stratégie de développement touristique.

Cependant, bien que le document présente des axes stratégiques et des chantiers à entreprendre, le CESER souligne le manque de détails concrets sur la manière dont ces actions seront mises en œuvre. Il est important d'avoir une vision claire de la planification opérationnelle pour assurer le succès de ce schéma.

Ce rapport ne met pas suffisamment l'accent sur les aspects de durabilité et de responsabilité environnementale dans le développement de l'œnotourisme.

Une approche plus participative aurait pu renforcer la légitimité et l'efficacité du schéma régional.

Ce schéma n'aborde pas de manière détaillée les aspects budgétaires et les ressources nécessaires pour la mise en œuvre des actions proposées.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

(3) Avis sur le rapport 2-2 Schéma régional de l'œnotourisme 2021/2030, 7 décembre 2020.



Rapporteur : Patrick Viverge

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Une première étude concernant la stratégie aéroportuaire régionale a été réalisée par Mensia Conseil et adoptée les 29 et 30 juin 2017 par l'assemblée du Conseil régional.

Dans un contexte de changement climatique, de maîtrise des dépenses publiques et en application de cet article 37 de la loi 3DS, le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté a, par délibération de la commission permanente du 12 mai 2022, décidé d'engager l'actualisation de cette stratégie régionale aéroportuaire.

Le cabinet Mensia Conseil a été retenu pour engager l'actualisation de la stratégie régionale aéroportuaire au terme d'une procédure de mise en concurrence. L'étude a été menée entre mars et octobre 2023. Elle a consisté en la mise au point d'un diagnostic et de scénarios d'évolution de l'action régionale sur les principales plateformes aéroportuaires.

Puisque l'existence d'aucun aéroport n'est remise en cause, l'actualisation de la stratégie régionale n'entraîne pas modification du SRADDET, celui-ci intégrant déjà aujourd'hui des objectifs en matière aéroportuaire : "favoriser les échanges internationaux en améliorant les connexions avec les grands aéroports" et "renforcer le maillage territorial des plateformes aéroportuaires en faveur de l'économie et de l'intérêt général". De plus, elle répond à la demande de la loi 3DS de 2022.

Avis du CESER

Au vu du présent rapport, le CESER note tout d'abord que l'actualisation de la stratégie aéroportuaire régionale s'inscrit dans la continuité du positionnement du Conseil régional de ces dernières années. La volonté de soutenir la préservation du maillage aéroportuaire par le financement ponctuel de travaux de rénovation se poursuit depuis 2017. Le CESER note le choix de la Région de participer aux programmes d'investissement, notamment pour la rénovation des pistes comme cela l'a été à Dijon-Darois et Gray, engagement qui se poursuit à hauteur de 1,58 M€ pour la piste de Dole-Jura.

Le CESER prend acte de la volonté de la Région de rester dans les six syndicats mixtes auxquels elle participe actuellement. Concernant l'aéroport de Dole-Jura en 2024, comme en 2023, la Région ne participera pas aux charges de fonctionnement du syndicat.

La stratégie désirée concernant les vols commerciaux pour l'aéroport de Dole-Jura est un point d'interrogation pour le CESER qui peine à déceler les orientations envisagées en la matière.

Dans un contexte où la réduction des émissions de Gaz à effet de serre (GES) devient une priorité absolue, et ce plus particulièrement dans le domaine des transports, le CESER s'interroge sur les stratégies industrielles et commerciales des plateformes aéroportuaires régionales afin qu'elles s'inscrivent dans des modèles économiques plus vertueux et durables pour l'environnement.

Conformément à son avis rendu le 19 octobre 2021, au sujet de l'aéroport Dole-Jura, le CESER réitère son propos et invite à une réflexion pour réorienter la stratégie de l'aéroport, dans une logique de développement économique favorisant des retombées davantage locales, tirant parti des ressources existantes, imaginant de nouvelles perspectives comme des implantations d'entreprises logistiques, des projets de déconstruction d'avions...

Vote du CESER : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention).

Déclarations

Jean-Pierre Bouhelier, au nom de la CFDT

La CFDT s'inscrit entièrement dans l'avis proposé par la commission Mobilités-Énergie.

Nous tenons à insister sur un aspect de cette stratégie qui vise à "favoriser les échanges internationaux en améliorant les connexions avec les grands aéroports". En effet, au-delà de l'aspect économique de cette mesure, l'aspect service rendu aux usagers de la région Bourgogne-Franche-Comté est aussi important. Faciliter l'accès aux aéroports internationaux que sont Orly, Roissy, St Exupéry et Mulhouse relève d'une prérogative du Conseil régional.

Les liaisons TGV et TER existantes doivent être maintenues. La ligne TGV Mulhouse-Lille, suspendue en 2020 pendant la crise Covid doit aussi être remise en service pour accéder plus facilement à Roissy depuis la région.

L'offre régionale devrait aussi proposer un billet unique de la gare de départ jusqu'à l'arrivée à l'aéroport. Une solution qui faciliterait le déplacement pour bon nombre d'usagers de BFC.

Cédric Journeau, au nom de la FNAUT

La FNAUT salue la transparence et l'objectivité de l'étude réalisée par le cabinet Mensia portant sur la stratégie aéroportuaire régionale. La synthèse permet d'avoir des chiffres de fréquentation, des données économiques qui permettent à chacun de se faire sa propre opinion sur le sujet. Nous souhaitons vivement retrouver les mêmes données pour les lignes TER dans la région.

Sur le fond, la volonté de la région de maintenir l'ensemble des infrastructures aéroportuaires, à savoir une dans chaque département, permet de répondre aux différentes activités aériennes. En particulier, pour les vols en lien avec les missions de défense et de sécurité. Vols qui ne diminueront pas dans l'avenir. En parallèle, le positionnement de la Région pour mettre fin au financement des vols à bas coût au départ ou arrivée de l'aéroport de Dole est accueilli favorablement. En effet, plusieurs facteurs vont dans ce sens :

- la création d'une nouvelle liaison ferroviaire vers l'EuroAirport de Bâle-Mulhouse à l'horizon 2034 qui permettra via les TGV Lyria Paris Zurich de rejoindre cet aéroport,
- la volonté de renforcer les liaisons par TGV vers les grands aéroports dont Roissy à 2h de Dijon,
- l'attractivité de l'aéroport de Dole pour moins de la moitié de la région : l'Yonne et la Nièvre regardent vers Paris, le sud de la Saône-et-Loire vers Lyon, Belfort vers Bâle, St Claude vers Genève,
- le recentrage des moyens financiers de la Région vers le TER eu égard aux contraintes financières actuelles.

La FNAUT votera l'avis.

Dominique Guyon, au nom de la FNE BFC

Un courrier FNE BFC a été adressé le 5 mars 2024 à M^{me} la Présidente de Région rappelant l'importance des enjeux tant environnementaux que socio-économiques qui justifieraient d'organiser une concertation du public autour de la stratégie aéroportuaire régionale. En l'absence de réponse de la collectivité, notre organisation, considérant qu'une concertation du public autour de cette stratégie était pleinement justifiée, a saisi le président de la Commission nationale du débat public (CNBP) afin d'accompagner une démarche participative au nom du droit d'initiative citoyen. En effet, l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 a porté réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement.

En juin 2023, dans le cadre du plan d'avenir pour les transports ont été lancées des négociations des volets "mobilités" des contrats de plan État/Région, chefs de file en la matière avec l'objectif d'intégrer la planification et la transition écologiques. Ces contrats ont vocation à traduire la priorité accordée aux modes de transport moins impactants pour l'environnement, en favorisant l'amélioration des réseaux existants et les changements d'usage au bénéfice des mobilités décarbonées.

Si des innovations se font jour, les solutions de décarbonation du secteur aérien sont loin d'avoir atteint leur maturité et celle-ci sera très longue à mettre en œuvre, tout particulièrement en Bourgogne-Franche-Comté au regard de la petite taille des opérateurs.

Prendre le temps d'une concertation du public en exposant largement les différents enjeux est l'opportunité d'accompagner nos concitoyens dans leur réflexion sur les mobilités et la nécessaire transition écologique face à l'ampleur des changements climatiques et à l'effondrement de la biodiversité. FNE BFC votera cet avis.

Nicole Guyot, au nom de la CCIR

La CCI réitère sa vision de l'utilité de l'Aéroport de Dole-Tavaux dans le développement économique et social de la Région.

Cet aéroport peut favoriser l'émergence de services nouveaux au niveau local (tourisme, affaires...) et son désenclavement. C'est un atout complémentaire dans un contexte multimodal et il peut décharger également les grands aéroports dont l'accès est encombré.

Nous sommes toutefois conscients qu'il y aura lieu de développer quelques vols commerciaux à plus ou moins long terme. C'est une des raisons pour lesquelles il convient de ne pas prendre de décisions trop hâtives. Il y aurait d'ailleurs lieu de connaître le coût d'un siège avion à Dole comparé à un coût dans le ferroviaire.

L'on ne peut ignorer également les démarches volontaires entreprises par les aéroports afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre. L'aéroport de Lyon en est un exemple en phase d'expérimentation. Ne pas oublier également les emplois existants et futurs dans le cadre d'un développement.

À titre complémentaire, nous rappelons le rôle joué par cet aéroport lors des incendies de forêt en Région, ainsi qu'en période sanitaire lors du Covid.

Jean-Philippe Lefèvre, en tant que personnalité qualifiée

Je vais revenir sur quelques points de notre avis. Apporter des nuances ou des précisions.

1- Notre avis renvoie à un précédent de 2021 et "s'inscrit dans la continuité de la politique du Conseil régional". Seulement depuis l'environnement a changé. Les exécutifs des CD21, 71, de la Métropole dijonnaise ont rejoint le CD39 afin de conforter l'avenir de la plate-forme aéroportuaire Dole-Jura et d'en faire, malgré le Conseil régional, la plate-forme régionale.

2- On ne cesse de parler d'un autre modèle économique avec des flux entrants... nous allons débattre de l'œnotourisme; que ne positionne-t-on pas l'aéroport de Dole-Jura comme la porte d'entrée des 4 vignobles ? Côte de Beaune, de Nuits, Chalonnaise et du Jura ? Nous sommes au cœur de toutes les compétences du Conseil régional.

3- Notre avis fait référence à l'investissement, soit, mais pourquoi passer sous silence la différence de traitement de base entre Dole-Jura et les autres plates-formes aéroportuaires soutenues par la Région au titre de leur "multi activités". Pourquoi 68 000 à Nevers ou 148 000 à Auxerre et rien à Dole ? Qui va nier le rôle joué par l'aéroport Dole-Jura dans le domaine sanitaire, de la sécurité civile ou aérienne ?

Je vous remercie de votre écoute.

Guy Zima, au nom de la CGT

Le rapport soumis fait le choix de l'approche par les fonctionnalités et les réalités des différentes plateformes aéroportuaires en y adjoignant la portée socio-économique. Il évite ainsi l'écueil d'un débat de chapelles et de clochers dans lequel se fourvoient, à leur désavantage, barons locaux et sécessionnistes en mal de reconnaissance. Cette évolution sur Dole-Tavaux ne doit pas être une fin en soi mais bien un appel, à la fois à la raison et au travail sur d'autres bases, à la recherche d'un projet industriel du 21^e siècle.

L'aviation existera encore, et le besoin d'infrastructures tout autant, mais ses évolutions techniques peuvent conduire à des besoins nouveaux auxquels il faut être attentif. La localisation de moindre urbanisation est un avantage qu'il faut savoir garder et, comme pour le foncier portuaire, être vigilant à son utilisation.

Le sujet de l'accès à une plateforme aéroportuaire internationale pour la BFC est à traiter avec l'existant à Bâle-Mulhouse, Lyon-Saint-Exupéry, Orly ou Roissy.

La question des accès par le fer ou par la route à ces plateformes est elle aussi à traiter. Comment expliquer que ce parcours terrestre coûte plus cher que celui aérien vers le Portugal au départ de Tavaux ? Dans les faits, il coûte plus cher car les externalités aériennes sont prises en charge par la collectivité.

Ceci doit faire réfléchir sur les choix de société que nous faisons en laissant le marché soutirer l'argent public à son seul profit.

Sous la réserve de ces compléments, la CGT votera l'avis.

Didier Michel, au nom du MEDEF

Aujourd'hui nous prenons acte que dans l'état actuel des choses, les aéroports régionaux, en particulier Dole-Tavaux ne sont pas d'un niveau international.

Il est donc indispensable de poursuivre des schémas d'accès et de connexion avec les plateformes aéroportuaires internationales.

Un maillage devra être étudié de façon à favoriser le désenclavement de la région BFC.

Franck Ayache, au nom de la CFTC

Madame la Présidente, Monsieur le 1^{er} vice-président, Monsieur Michel Neugnot,

L'aéroport Dole-Tavaux est un aéroport trop petit par rapport aux aéroports qui l'entourent c'est une évidence.

Ceci dit à l'image de celui de Dijon-Longvic qui est devenu un aéroport d'affaires, il est nécessaire de le maintenir en activité.

En effet, s'il venait à fermer, compte tenu de la tendance actuelle et de la difficulté à maintenir les équipements et les infrastructures dans le maillage territorial, il est fort à parier qu'il ne réouvrirait pas. Cet aéroport sera perdu pour la région à l'image de certaines lignes ferroviaires, de certains hôpitaux et d'un trop grand nombre de services publics en milieu rural.

La CFTC votera l'avis du CESER.



Rapporteuse : Marie-Odile Coulet

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

La première feuille de route Santé 2019-2021 est arrivée à échéance en décembre 2021. La nouvelle version proposée pour la période 2024-2028 vise à positionner la collectivité régionale comme un acteur volontaire et reconnu de la réduction des inégalités d'accès aux soins et de la promotion de la santé sur les territoires.

Outre la mise en visibilité des actions existantes, elle met également l'accent sur le déploiement d'une approche santé dans les politiques de la Région, et affiche l'objectif d'accentuer la mobilisation de la Région en faveur d'une santé pour tous et sur tous les territoires au regard des enjeux collectifs à relever (agir en proximité pour l'accès aux soins face au manque de professionnels de santé dans certains territoires, et favoriser la mise en place d'un environnement favorable à la santé et faire de la prévention auprès de tous les citoyens).

Cette feuille de route 2024-2028 a pour objectifs :

- de valoriser les atouts de la région, et de souligner son attractivité pour les professionnels de santé,
- de valoriser les actions engagées par la Région en matière de santé,
- de communiquer efficacement sur les dispositifs nouveaux mis en place par la Région.

Avis du CESER

Le CESER salue l'engagement de la Région via cette deuxième feuille de route santé, sur une thématique pour laquelle elle n'a pas de compétence directe. Les vœux formulés dans cette feuille sont intéressants mais une déclinaison plus concrète est attendue.

Cette feuille gagnerait aussi à être budgétée ce qui la rendrait plus lisible étant toutefois entendu que 7 millions d'euros sont dédiés aux Contrats territoriaux de santé (CTS) avec là-aussi un manque de visibilité sur les actions concrètes qui peuvent être initiées.

Le CESER souligne un point de vigilance lié à la démographie dans la région. Face au vieillissement de la population, des actions en partenariat avec l'ARS et les collectivités concernées doivent être mises en place pour faciliter les déplacements pour les personnes âgées maintenues à domicile dans les territoires les plus reculés et ainsi améliorer l'accès aux soins. Cette problématique de transport faisait l'objet d'un axe fort de la première feuille de route.

Pour le CESER, les questions liées à la jeunesse et à la santé mentale ne sont pas suffisamment abordées. Toutes les récentes études sur le bien-être des jeunes et notamment des étudiants en santé affichent des résultats catastrophiques et alarmants, faisant part d'une dégradation importante de leur santé mentale. Dans un contexte d'universitarisation de certaines formations de santé, l'accompagnement des jeunes doit être renforcé afin de garantir leurs accès aux droits, aux services, et à une formation de qualité dans de bonnes conditions de vie et d'études. Les jeunes éprouvent un réel besoin d'accompagnement, notamment sur les problématiques de déplacements et logements lors des stages éloignés du lieu de formation, en zone sous-dense. Cet enjeu nécessiterait une politique incitative renforcée envers les collectivités locales, confrontées à un manque de financement, pour qu'elles s'engagent dans ces démarches d'accompagnement et d'accueil des stagiaires et professionnels de santé.

Les préconisations formulées par le CESER dans les deux rapports de saisine de la Présidente concernant l'isolement des femmes et la monoparentalité n'ont, pour certaines, pas été prises en compte alors qu'elles concernent des problématiques soulevées dans la feuille de route comme l'accueil des jeunes enfants.

La télémédecine peut être l'une des solutions face aux manques de professionnels de santé. Toutefois cette solution nécessite un accompagnement qui génère un coût et une vigilance dans les zones blanches. Pour développer la télémédecine, il est nécessaire d'accentuer la communication autour de cette pratique mais aussi l'accompagnement à l'utilisation.

Cette feuille traduit un projet ambitieux de recrutements de personnels de santé mais le CESER s'interroge sur la possibilité de réalisation sachant que les préalables aux recrutements sont l'amélioration des conditions de travail et de salaires pour tous les métiers soignants et les auxiliaires de vie. On note toutefois les actions mises en œuvre pour sensibiliser les jeunes vers ces métiers.

La Région, compétente en matière de formation des demandeurs d'emploi pourraient prendre à ce titre des décisions incitatives en termes de rémunération ou d'aides à la formation. Effectivement, afin d'inciter les demandeurs d'emploi à s'engager dans les formations sanitaires et sociales, il faudrait que celles-ci soient éligibles à la rémunération de fin de formation et que la Région participe au maintien du niveau d'indemnité.

Enfin, le CESER invite l'exécutif régional à mettre la santé et les problématiques soulevées dans la feuille de route à l'ordre du jour de la CTAP, lieu de co-construction des politiques publiques, au moins une fois par an et d'en faire un retour.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Déclarations

Emmanuel Ronot, au nom de la CRSA

En tant que président de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie BFC, je ne peux que souscrire à l'avis du CESER ainsi présenté par la commission Cadre de Vie-Société sur la feuille de route Santé 2024-2028 du Conseil régional.

La CRSA se félicite qu'une telle feuille de route existe montrant l'engagement de la Région sur les questions de santé, proposant des actions et des participations à l'action collective régionale, dans ses compétences et aux frontières de celles-ci.

La CRSA souligne ses trois grandes priorités relevées dans la feuille de Route et l'avis du CESER :

- réduire les inégalités d'accès à la santé et à un accompagnement médicosocial notamment pour les personnes les plus vulnérables,

- développer des actions de prévention,

- augmenter qualitativement et quantitativement la démographie des professionnels de santé et médico-sociaux.

Je l'ai dit en commission Cadre de Vie-Société, la CRSA souhaite un travail collaboratif avec le CESER, d'études, de réflexions, de débats, de propositions... concernant ces sujets et ainsi faire entrer en résonance les deux instances d'expression démocratique.

Claudine Villain, au nom de la CFDT

La CFDT salue l'engagement politique du Conseil régional à réaliser une feuille de route Santé alors que ce sujet ne fait pas partie de ses obligations légales.

Toutefois, l'ensemble des modalités prévues devra être intégré dans la convention cadre ARS/Région qui doit être renouvelée courant 2024. Sans une convention cadre de haut niveau, il y a peu de chance que seule la Région puisse atteindre les objectifs fixés. Des partenariats avec les collectivités permettront aussi d'aboutir aux résultats recherchés.

Nous attirons aussi l'attention du Conseil régional sur le point de l'attractivité des professionnels de santé, qu'ils soient du soin ou du médico-social. Rien ne pourra s'améliorer tant que les conditions de travail et les rémunérations ne seront pas traitées.

La qualité de vie au travail passera par des effectifs à la hauteur des besoins de la population.

Dans un secteur d'activité occupé majoritairement par des femmes, comment accepter encore que les rémunérations soient inférieures, à niveau de compétences égales, comparés aux secteurs à dominante masculine. L'attractivité du secteur de la santé passera aussi par l'égalité femme-homme.

La CFDT souhaite que le Conseil régional use de tout son pouvoir de conviction pour que l'ARS intègre l'ensemble de nos remarques et ainsi réussir la mise en œuvre de cette feuille de route.

Dominique Gendron, au nom de FO

Pour Force Ouvrière, la situation en matière de santé est particulièrement alarmante sur la région Bourgogne-Franche-Comté. La désertification médicale en de nombreux points de ce territoire n'est pas une fatalité. Elle est la conséquence des politiques successives visant à privilégier la rentabilité au détriment d'un véritable service public de la santé. La mise en place des Agences Régionales de Santé (ARS) créées par la Loi Hôpital, Patients, Santé et Territoire (HPST) du 21 juillet 2009 n'est que la concrétisation d'une volonté de poursuivre la politique de territorialisation de la santé engagée dans les années 70. Les ARS sont le véritable relais du ministère de la santé dans les régions. Cependant, elles avaient pour mission de décliner la politique de santé publique à l'échelle régionale en tenant compte des spécificités de leur territoire, d'assurer une veille sanitaire, de promouvoir la santé et d'apporter une réponse aux situations d'urgence ou de crise. Pour Force Ouvrière le compte n'y est absolument pas. Les ARS sont devenues, au fil du temps, le bras armé de l'État sans se soucier de la dégradation continue de la situation sur les territoires avec notamment, en point d'orgue, l'affirmation de la Tarification A l'Acte (T2A) qui était un non sens pour une politique de santé responsable. Cela a d'ailleurs conduit à la fermeture de nombreux services hospitaliers, à une dégradation continue des conditions de travail de tous les personnels de santé et de l'offre de services aux usagers. Désormais, son échec est avéré !

Nous ne reviendrons pas sur l'ensemble des conséquences néfastes de cette politique suicidaire conduite pendant plus d'une quarantaine d'années par les gouvernements successifs mais désormais le résultat est effrayant pour la région Bourgogne-Franche-Comté notamment en zone rurale avec une désertification médicale de plus en plus prégnante, un endettement abyssal de certains de ses hôpitaux, une médecine résolument à deux vitesses qui engendre une véritable inégalité pour les soins délivrés aux usagers, une prévention désormais remplacée par des actions ponctuelles de communication sans effet sur le moyen et long terme....

Pour les personnels de santé, le constat est tout aussi désastreux avec notamment une perte de sens au travail pour l'ensemble des soignants, des conditions d'exercice de leurs missions de plus en plus dégradées, des salaires peu motivants... en bref, absolument rien pour provoquer des vocations de notre jeunesse pour les métiers liés aux secteurs de la santé et médico-sociaux !

De nombreux professionnels diplômés (assistantes sociales, infirmières, puéricultrices) manquent cruellement à l'appel !! Les instituts de formation peinent à remplir leurs formations, n'arrivent plus à recruter des formateurs. Notre région est vieillissante, qui va en prendre soin, accompagner nos aînés !!! Il y a un vrai manque d'attractivité

sur ces métiers conséquence notamment de la crise Covid et Force Ouvrière pose cette question : Ce gouvernement va-t-il enfin le reconnaître et mettre notamment en place une véritable revalorisation salariale pour tous les acteurs de la santé publique ?

Concernant la feuille de route présentée par le Conseil régional pour 2024/2028, Force Ouvrière aurait souhaité davantage d'actions et d'interventions plus résolues notamment en direction de l'ARS car ce n'est pas parce que cela ne relève pas de sa compétence qu'il faut laisser faire n'importe quoi aux autres !

Pour Force Ouvrière, la situation actuelle ne peut perdurer et demande une réaction conséquente et immédiate. Il est de la responsabilité du Conseil régional de pallier les défaillances de l'État sur son territoire et la santé des Bourguignons et des Francs-Comtois est d'une absolue priorité !

Tout comme le fait ressortir l'avis, Force Ouvrière est assez surpris de l'absence de prise en compte de la problématique de la psychiatrie et de la pédopsychiatrie, car cela pourrait être une véritable bombe à retardement.

Ainsi, par exemple, nous avons appris cette semaine, que le Centre hospitalier spécialisé de l'Yonne (CHSY) devrait fermer un service de 23 lits faute de médecins psychiatres. Compte-tenu de l'absence de traitement de ces maladies qui peuvent être dangereuses tant pour l'individu lui-même que pour la société, une telle annonce n'a vraiment rien de rassurant pour l'avenir !

De même, nous sommes particulièrement effarés par la situation du suivi des personnes libérées du centre de détention de Joux-la-Ville suite à de longues peines. Faute de moyens suffisants, ces personnes bénéficient généralement d'un minimum de suivi et se trouvent ainsi livrées à elles-mêmes, ce qui n'est pas forcément la meilleure des solutions !

Enfin, tout comme le souligne l'avis nous demandons une attention particulière du Conseil régional au niveau du suivi de la santé des jeunes notamment par des actions de longue durée et non par de simples interventions ponctuelles de communication.

Les représentants de l'Union Régionale Force Ouvrière voteront le présent avis.

François Thibaut, au nom de la CGT

La CGT prend acte de la démarche volontariste des élus régionaux à se saisir du champ de la santé malgré le fait que la Région n'ait pas de compétence directe en la matière. Mais les efforts régionaux, si pertinents et réels qu'ils puissent être, seront sans effet sans une réelle prise en compte des problématiques de santé par les politiques nationales.

L'analyse de la démographie régionale nous montre des tendances de concentration des populations sur des zones urbanisées et une baisse des habitants dans les zones rurales. Le constat est fait que la Région connaît déjà un taux de mortalité supérieur à la moyenne dans les départements les moins denses et les plus ruraux que sont l'Yonne et la Nièvre. On peut mettre cette statistique en corrélation avec le fait que ces départements ont des zones rurales très largement sous-dotées en présence médicale lorsqu'elles ne sont pas déjà des déserts médicaux. La démarche uniquement incitative, soutenue par les gouvernements, pour pousser à l'installation des professionnels de santé dans les zones sous-denses ne fonctionne pas et il faut impérativement envisager des mesures plus directives et systématiques.

La télé-médecine tout comme les infirmiers en pratique avancée, en zone rurale, doivent être de nouveaux outils au service des médecins et non devenir des dispositifs destinés à pallier leur absence au cœur des territoires. L'évolution des technologies au service du soin implique de concentrer certains équipements, ce qui impose effectivement de mettre en oeuvre une politique de transport des consultants... Mais cela vaut aussi pour les moyens terrestres affectés aux établissements, en particulier ceux des urgences pour lesquels la désertification des zones rurales impose des interventions toujours plus éloignées en les rendant indisponibles plus longtemps. Les départements fortement ruraux ne doivent pas avoir des dotations en équipements basées uniquement sur des ratios populationnels. L'aménagement du territoire, au sens le plus large du terme, en développement d'infrastructures, en maintien ou en création de services publics, est aussi un facteur déterminant pour l'implantation durable des professionnels de santé dans les territoires, au plus proche des populations.

La santé mentale est depuis longtemps le parent pauvre du système sanitaire. La plupart des établissements spécialisés de la région sont contraints de fermer des centres de jour de proximité ou de les réintégrer dans les murs des hôpitaux par manque de personnels ou par nécessité de mutualisation. Le souhait des élus régionaux que soit offerte une meilleure réponse, en particulier en direction des jeunes, ne peut se faire dans un maillage où chaque hôpital spécialisé de la région manque de 15 à 20 postes infirmiers en interne et parfois d'autant de postes de médecins par rapport à l'effectif théorique, hors évolution des besoins.

L'effort régional sur l'attractivité des formations sanitaires et sociales est à saluer. Mais, là encore, ce sont les ministères qui doivent donner les moyens aux établissements de répondre aux besoins des populations. Les formations du soin ne seront pas attractives tant que les métiers seront mal considérés et que les conditions d'exercice seront dégradées. La progression des salaires n'a pas été améliorée par la distribution de simples primes dont le montant permet à peine le rattrapage d'un point d'indice gelé pendant 15 années. Les conditions de travail détériorées sont imputables à la lourdeur, toujours plus grande, des prises en charge des patients plus âgés et souvent poly-pathologiques et cela à effectif constant. La sous dotation en personnels des diverses structures de soins, d'hébergement ou de convalescence est dénoncée depuis des années. On estime aujourd'hui les besoins nationaux à 100 000 postes dans les hôpitaux et 300 000 partagés entre les EHPAD et les établissements médico-sociaux. Des solutions existent : des formations rémunérées, avec des pré-affectations sur des postes vacants dans des établissements, assorties d'engagements à servir, sont des solutions qui montrent des résultats très encourageants mais c'est, une fois encore, à l'État de prendre ses responsabilités.

Après avoir exposé ces diverses limites à l'efficacité de l'action régionale, la CGT votera favorablement l'avis du CESER.

Olivier Brasseur-Lebry, au nom de l'UDES

Si la compétence d'administration et de services de santé ne relève pas d'une compétence régionale, l'approche des questions de santé révèle les enjeux de politiques territoriales, de soutien à l'emploi, d'innovation ou de soutien aux territoires. La santé publique construit ce carrefour des approches et les impérieux enjeux de demain.

1- Face aux difficultés de recrutement, l'attachement et la connaissance des territoires sont des facteurs de motivation et d'installation dans le choix des professionnels de santé et médico-sociaux. Les écoles, les équipements, les transports, les activités de jeunesse, les petits commerces bref la vie permettent l'installation et, souvent le premier facteur dans la connaissance du territoire participant à l'installation des professionnels de santé. La densité médicale ne peut s'apprécier autrement que par une logique d'offre de services sur un territoire.

2- On rappellera que les établissements à but non lucratif participent à ce service public de santé, et sont souvent les seuls à exercer ses missions de services publics et de service de santé sur les territoires les plus reculés. Les efforts menés par les employeurs de ce secteur sont à souligner dans un périmètre contraint.

3- On insiste sur des enjeux liés au recrutement et au renouvellement, à l'entrée dans la profession. Il est donc nécessaire de promouvoir un accompagnement dans la durée, parcours de formation y compris les liens vers les transitions professionnelles et reconversions professionnelles. Il est impératif désormais d'accompagner les entrées et les sorties sur un bassin d'emploi donné.

4- Nous confirmons la pertinence des actions spécifiques de sensibilisation auprès du public scolaire à la recherche d'un stage, d'en faciliter les conditions et les mesures d'accompagnement. On soulignera les résultats probants en matière d'apprentissage ouvert à tous les métiers, soignants, non-soignants, de niveau bac au bac+5. De nombreuses démarches peuvent être encore simplifiées notamment dans le cadre du dispositif de Valorisation des acquis de l'expérience (VAE) ou de la promotion des dispositifs de formation en situation de travail (AFEST). L'enjeu est véritablement de créer des passerelles entre métiers et entre secteurs pour de véritables parcours professionnels.

5- Il est à souligner l'opportunité d'orienter les CTS et les actions en lien avec la collectivité. Au plus près des besoins des populations, il convient de développer des dispositifs de renforcement du maintien à domicile et les accompagner vers des financements adéquats et pérennes. De nombreuses initiatives sont encore à valoriser pour renforcer les initiatives dites "de domicile renforcé" ainsi que l'habitat intergénérationnel et inclusif ou enfin soutenir et développer les solutions de répit à domicile telles que le relayage, ou encore le renforcement et soutien de l'aide aux aidants, ou de la mise en place d'une charte de partenariat entre les aidants et les acteurs de la prise en charge de la perte d'autonomie.

6- En territoire d'innovation, la Région s'est inscrite dans une promotion des entreprises innovantes en santé. De la cybersécurité à la route des biothérapies et de la bioproduction en Bourgogne-Franche-Comté l'accompagnement des fleurons régionaux est un levier indispensable à soutenir en matière d'innovation en santé, innovation technologique ou d'aide à la qualité de l'accompagnement (et notamment Immunitéraphie, Intelligence artificielle, diagnostic sur les lieux de soins, réalité virtuelle...).



Représentations du CESER dans les organismes extérieurs

Ont été désignés à l'unanimité :

Syndicat mixte PNR des Ballons des Vosges

Christine Jund, titulaire et Loïc Cavagnac, suppléant

Alterre BFC

Dominique Guyon

Bureau de la Place financière

Sylvain Marmier, titulaire et Françoise Miserez, suppléante

Comité de suivi de l'évaluation et de la recevabilité (COSER)

Caroline Debouvry et Olivier Brasseur-Legry, titulaires et Marc Patriat et Tatiana Desmarest, suppléants

Université de Bourgogne-Franche-Comté

Stéphane Faucogney

Bourgogne-Franche-Comté ● Aéroport Dole-Jura : au tour du Ceser de donner son avis

Le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne-Franche-Comté (Ceser) a débattu mardi de la stratégie aéroportuaire régionale. Un sujet qui sera également abordé lors de l'assemblée plénière du conseil régional ce jeudi à Dijon.

Le Ceser indique notamment que « la stratégie concernant les vols commerciaux de l'aéroport Dole-Jura est un point d'interrogation [...] ». Conformément à un avis rendu en 2021, le Ceser invite à une réflexion pour réorienter la stratégie de l'aéroport dans une logique de développement économique favorisant davantage les retombées économiques locales, imaginant des implantations d'entreprises logistiques ou des projets de déconstructions d'avions. »

Membre du Ceser, l'élu dolois Jean-Philippe Lefèvre a notamment proposé de positionner Dole-Jura « comme la porte d'entrée des quatre vignobles de Bourgogne-Franche-Comté dans la perspective de développer l'œnotourisme ».



L'aéroport Dole-Jura a accueilli 125 000 passagers en 2023. Illustration P. Trias



Conseil économique, social et environnemental

Site de Besançon

4 square Castan | CS51857 | 25031 Besançon cedex
Tél. 03 81 61 62 90

Site de Dijon

17 boulevard de la Trémouille | CS23502 | 21035 Dijon cedex



www.ceser.bourgognefranche-comte.fr